

## AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné que le règlement RCA08-08-0001-161, modifiant le règlement RCA08-08-0001 sur le zonage et le règlement RCA-06-08-0020-14, modifiant le règlement RCA08-08-0020 sur les usages conditionnels, adoptés le 27 juin 2023, sont en vigueur depuis le 7 juillet, 2023, date de délivrance des certificats de conformité au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

Avis est aussi donné que ces règlements sont déposés au Bureau du citoyen, situé au 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, à la disposition et pour l'information de toute personne intéressée.

Fait à Montréal, le 13 juillet 2023

Benoit Turenne  
Secrétaire substitut du Conseil d'arrondissement